



COMMUNE DE CALVISSON Le 17 mars 2020

Etat d'urgence sanitaire

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE

Le Maire, la première adjointe, le chef de la police, le chef d'atelier fonctionneront en astreinte 24h/24h

Les services de la commune sont fermés au public mais les personnels et les chefs de service restent mobilisés pour assurer la continuité des missions de service public dans cette période particulière. Les agents publics de la commune qui participent au PCA en présentiel se rendent sur leur lieu de travail pour organiser la gestion opérationnelle et assurer le maintien des services publics indispensables.

Les agents et notamment les chefs de service, dans la mesure de leurs possibilités, télé-travaillent lorsqu'ils disposent du matériel adapté.

Services administratifs :

- **dépouillement des courriers entrant et traitement des urgences par les chefs de service en roulement**
- **permanence téléphonique du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h assurée par un agent (roulement par demi-journée)**
- **communication assurée par télétravail et présence réduite**

(Les élus y participent sur tous les supports habituels pour que la communication soit actualisée et adaptée à la gravité de la situation)

- **service funéraire assuré par agents dédiés sur demande téléphonique**
- **état civil, mariages et pacs suspendus sauf urgences**

- ressources humaines nécessaires pour assurer la paie, autorisations d'absence, arrêts de travail,...
- Recueil de titres sécurisés : service fermé sauf urgences
- comptabilité, règlements des fournisseurs

Service urbanisme : seuls les dossiers déposés avant le confinement ou très urgents seront instruits par la communauté de communes

Service social : accueil téléphonique du CCAS du lundi au vendredi

- colis de la banque alimentaire déposés à domicile
- recherche et aide aux personnes isolées, vulnérables

Sécurité : présence quotidienne d'un policier ou d'un ASVP par roulement dans la semaine. Réquisition par le Maire à la demande

Service technique

- ramassage des déchets assuré tous les jours ouvrables sur la voie publique
- passage balayeuse et désinfection des voies publiques tous les jours ouvrables
- astreinte pour urgence avérée

Déchetterie :

Fermée par la communauté de communes jusqu'à nouvelle décision

La continuité de l'activité ne devra en aucun cas mettre en danger la santé des agents qui devront être fournis en matériel de protection, gants, gel, masques...

Le Maire, les adjoints concernés se chargeront de la communication à la population de toutes informations nécessaires à la vie sociale et économique. La Directrice générale des services sera chargée de la gestion de la continuité de l'activité administrative de la commune.

Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives gouvernementales et préfectorales et de situations locales sanitaires à gérer.